

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU BOIS DE L'AUMÔNE**

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
85	85	50	43

Date de convocation du Comité Syndical
24 janvier 2023

Date d'affichage de la convocation au siège
24 janvier 2023

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 50
Nombre de délégués ayant voté pour : 40
Nombre de délégués ayant voté contre : 3
Nombre de délégués s'étant abstenu : 8
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 1

SEANCE DU
30 JANVIER 2023

Le 30 janvier 2023 à 18h00, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Salle des Fêtes de Vertaizon, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. Cyril GONZALEZ est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

ETAIENT PRESENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : ALBERTO Cécile, BAUDRAS Thierry, BOUTET Pierre, CHAUVIN Lionel, CIBERT-GOTON Jean-Claude, DOLAT Gilles, GEORGEON Hugues, GIANGRECO-BROC Malory, GIRARD Philippe, LANGLAIS Gérard, PAZOS-SANTIAGO José, PLUCHART Florence, RAYMOND Isabelle, ROULIN Franck, SAHUT Michel, GRENET Roland, NURY Jacques, SAUSSAC Cyril.

Billom Communauté : BURIAS Sylvain, DEGOILLE Michel, DUTHEIL Bernadette, ESCARPA Ludovic, GONZALEZ Cyril, HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, MARIN Nathalie, STEINERT Michelle, ANGELY Françoise, MEURINE Daniel.

Communauté de Communes Plaine Limagne : MARTIN Frédéric, MAS Gilles, FUENTES Carmen, LE GOUGUEC Franck.

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, POUZADOUX Jean-Paul, ROUSSELET Joëlle.

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : BERGAMI Gilles, DEVAUX Alexandre, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, ROUVIDANT Jean-Louis, ROZIERE Anne, TRICHARD Dorothée, CALET Didier.

Mond'Arverne Communauté : BORDIER Jean-Marc, DUCREUX Bernard, LAGRU Alain, LAMIRAND Pascal, MEYNIER Cédric, PEREIRA Joao, DOUSSAUD Christophe.

Pouvoirs :

- M. Jean-Claude CAZALS donne procuration à M. Gilles DOLAT

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

	<i>A l'ouverture de la séance</i>	<i>A compter de la délibération n°03</i>	<i>A compter de la délibération n°05</i>
Nombre de délégués présents	51	50	49
Nombre de pouvoirs	1	1	1
Nombre de suffrages exprimés	52	51	50

Thème : QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

Dél. 2023-03 : Evolution du service de gestion des incivilités

VU le règlement de collecte ;

VU l'avis favorable du Bureau Syndical qui s'est réuni le 16 janvier 2023 ;

L'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales spécifie les compétences des communes en matière de gestion du « *bon ordre, de la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques* ».

Lors de l'installation des points d'apports collectifs (PAC) sur son territoire, le Syndicat du Bois de l'Aumône a mis en place un service de gestion des incivilités pour assister les communes dans la gestion des éventuels dépôts aux pieds des PAC. Dépôts qui pouvaient être dus à une mauvaise compréhension du nouveau dispositif ou au fait que tous les usagers concernés ne disposaient pas encore de carte d'accès.

Ce service provisoire a été maintenu jusqu'à aujourd'hui.

Le constat est fait que le Syndicat du Bois de l'Aumône dont le territoire s'étend sur 121 communes ne peut pas gérer, de façon efficace et équitable, la propreté autour des PAC sans y mettre des moyens disproportionnés.

De plus, il est économiquement peu judicieux d'envoyer des équipes du siège du SBA pour ramasser des sacs sur les communes alors qu'il y a, en règle générale, des services sur place chargés d'assurer la salubrité.

L'exécutif propose que cette mission de gestion des incivilités soit remplacée, à compter du 31 mars 2023, par une professionnalisation du service, par une mise à disposition d'outils spécifiques et par un accompagnement personnalisé des collectivités lors d'évènements ciblés ou de missions expérimentales ou ponctuelles (opération coup de poing et opération collective de nettoyage par exemple).

Il est proposé à l'assemblée de se positionner sur l'adaptation de cette mission de gestion des incivilités.

Le Comité Syndical,
Où l'exposé du Vice-Président en charge de la relation à l'utilisateur,
Après en avoir débattu et délibéré,

À LA MAJORITÉ (40 voix pour, 3 voix contre et 8 abstentions)

Article 1 : **ACCEPTÉ** l'évolution du service de gestion des incivilités telle que présentée ci-dessus à compter du 31 mars 2023.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20230130-DEL2023-03-DE
Date de télétransmission : 09/02/2023
Date de réception préfecture : 09/02/2023

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,



Lionel CHAUVIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20230130-DEL2023-03-DE
Date de télétransmission : 09/02/2023
Date de réception préfecture : 09/02/2023